



SDI

Manuel des normes et procédures

SCUBA DIVING INTERNATIONAL

tdisdi.com

Manuel SDI Normes et Procédures

Editeur : International Training
Téléphone : (888) 778-9073 | Fax : (877) 436-7096
www.tdisdi.com | worldhq@tdisdi.com

© 1999, par Scuba Diving International (SDI)

Avis de Droits : Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis d'Amérique. Sauf autorisation en vertu du Copyright Act de 1976, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou distribuée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ou stockée dans une base de données ou un système de recherche, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Marques Déposées : Scuba Diving International®, Technical Diving International® et Emergency Response Diving International® sont des marques déposées de International Training

ISBN : 1-931451-89-3

du produit: 220100-01

Numéro d'identification

Table des Matières

1.	Le Package de l'instructeur	1
2.	Un bref historique	2
3.	Code d'Ethique et de Conduite de SDI	5
4.	Introduction	6
4.1	Vous et la SDI	6
5.	Utilisation du Manuel de Normes et Procédures de SDI.....	8
5.1	Objectif	8
5.2	Comment utiliser ce manuel	8
6.	SDI – Enseignement professionnel de la plongée.....	10
6.1	La nécessité d'un enseignement standardisé	10
6.2	Le rôle de l'instructeur.....	11
6.3	Devenir un excellent instructeur	12
6.4	Gestion des risques	13
6.4.1	Enseigner de manière défensive.....	13
6.4.2	Introduction	14
6.4.3	Éléments d'une action en justice	15
6.4.4	Utilisation correcte des dérogations	16
6.4.5	Signez sur la ligne pointillée, s'il vous plaît	18
6.4.6	Dossiers de formation des étudiants	19
6.4.7	Antécédents médicaux	19
6.4.8	En cas d'accident	20
6.4.9	Résumé	21
7.	Normes générales d'adhésion à SDI.....	22
7.1	Général	22
7.2	Procédures d'affiliation des bureaux régionaux	23
7.3	Statut d'enseignant actif.....	23
7.4	Statut de probation	24
7.5	Statut de non-enseignant.....	24
7.6	Statut suspendu	24
7.7	Statut d'expulsé.....	25
7.8	Procédures d'assurance qualité (AQ)	25
7.8.1	Procédures générales d'assurance de la qualité	25
7.8.2	Aucune action requise.....	26

SDI Normes et Procédures
Première partie : Introduction

7.8.3	Probation	26
7.8.4	Suspension.....	26
7.8.5	Expulsé.....	26
7.8.6	Étapes de l'assurance qualité du siège	27
7.9	Définitions	27
7.10	Formulaires	28
7.11	Examens.....	28
7.12	Exigences pour les croisements de chefs de plongée	28
7.13	Politique de renouvellement/remise à niveau tous les deux ans	29

Historique des mises à jour

Version Numéro	Date	Modifications
2.0	02/27/2001	Le manuel a été entièrement restructuré et mis à jour pour refléter les derniers changements et ajouts.
2.1	10/10/2002	Complété avec les plus récentes mises à jour de formation.
3.0	15/08/2003	Complété avec les plus récentes mises à jour de formation.
3.1	19/12/2003	Modifications rédactionnelles et mises à jour mineures.
5.0	19/11/2004	Mises à jour mineures
6,0	13/10/2005	Mise à jour des formations des années précédentes.
7,0	27/10/2006	Corrections mineures.
8.0	13/11/2007	Mise à jour des formations des années précédentes.
9,0	14/11/2008	Des clarifications et une mise à jour de la formulation ont été ajoutées.
10,0	31/12/2009	Mises à jour de 2009 incorporées. Modifications mineures.
11.0	01/01/2011	Modifications mineures et mise en forme.
12,0	01/01/2012	Modifications mineures et mise en forme.
13,0	01/01/2013	Aucun changement.

SDI Normes et Procédures
Première partie : Introduction

14.0	01/01/2014	Aucun changement.
14,1	01/04/2014	Des instructions ont été ajoutées au processus de renouvellement bisannuel pour les SM, les IA et les superviseurs.
15,0	01/01/2015	Aucun changement.
15,1	01/04/2015	8.2 Ajout des procédures d'enregistrement des guides de plongée internationaux.
15,2	01/08/2015	Aucun changement.
15,3	01/11/2015	Page Deux : Mise à jour des informations sur le siège. 1. Suppression des coordonnées des assurances ainsi que de l'adresse et des heures d'ouverture du siège 5. Tableau de suppression des programmes SDI
16.0	01/01/2016	Aucun changement.
16.1	01/04/2016	Ajout d'un nouveau 7.12 Exigences pour les croisements des chefs de plongée.
16.2	01/07/2016	Ajout du point 7.3.6 exigeant un examen médical annuel pour le renouvellement du statut de chef de plongée.
17,0	01/01/2017	Aucun changement.
18,0	01/01/2018	Suppression du point 7.3.6 exigeant un examen médical annuel pour le renouvellement de la fonction de directeur de plongée.
19,0	01/01/2019	Ajout d'un nouveau 6.4.8 En cas d'accident, renuméroter la section suivante. 7.8.6 Étape 4 - suppression de la dernière phrase. Mise à jour du formatage.
0120	01/01/2020	6.4.8 Suppression des doublons dans la numérotation des sections. 7.12 Section remplacée par un texte actualisé. 7.13 "Note" Développée.
0620	06/01/2020	Aucun changement.
0121	01/01/2021	Aucun changement.
0221	01/02/2021	Aucun changement.
0122	01/01/2022	3. Modifications mineures
0122a	01/01/2022	Aucun changement.
0122b	01/01/2022	Aucun changement.
0522	20/05/2022	Aucun changement.

SDI Normes et Procédures
Première partie : Introduction

0123	25/08/2022	<p>1. Mise à jour de la formulation pour tenir compte des pratiques actuelles.</p> <p>2. Ajout d'un historique de la première réponse et de la PFI.</p> <p>5.1 Remplacement de "manuel de l'instructeur" par "manuel des normes et procédures".</p> <p>7.1.5 Ajout d'un libellé exigeant que les compétences soient démontrées avec un contrôle approprié de la flottabilité et un réglage adapté à l'environnement, tant par les instructeurs que par les élèves.</p> <p>7.7 Ajout d'une clause de suspension/résiliation pour motif valable.</p>
0124	01/01/2024	<p>7.13 Clarification des exigences en matière d'enseignement pour les directeurs de cours et mise à jour des exigences pour les directeurs de cours et les instructeurs adjoints. Suppression des références à TDI DM et ERDI Supervisor.</p>

1. Le Package de l'instructeur

Ce pack contient toutes les informations pertinentes nécessaires pour exercer la fonction d'instructeur SDI lorsqu'il est utilisé en combinaison avec les guides de l'instructeur requis et tout autre matériel requis tel qu'indiqué dans les normes de cours individuels. Toutes les informations ci-jointes sont également disponibles en ligne sur www.tdisdi.com dans l'espace réservé aux membres.

Conservez-le comme un guide de référence pratique. Les formulaires peuvent être imprimés à partir du site web si nécessaire pour traiter les commandes, inscrire les élèves, etc.

Siège mondial :

Scuba Diving International

Numéro vert : 888-778-9073

Fax: 877-436-7096

Email : worldhq@tdisdi.com

Site Web : tdisdi.com

Les commandes peuvent être soumises par courriel à votre bureau régional 24 heures sur 24.

Les enregistrements doivent être traités dans la zone réservée aux membres de tdisdi.com.

Notre équipe de professionnels de la plongée se fera un plaisir de répondre à vos besoins, questions ou préoccupations d'ordre commercial. Nous vous remercions de votre confiance et sommes impatients de vous offrir le meilleur service possible !

2. Un bref historique

Depuis ses débuts modestes en 1994 jusqu'à nos jours, le groupe d'agences de formation Scuba Diving International (SDI), Technical Diving International (TDI), et Emergency Response Diving International (ERDI) forme l'une des plus importantes agences de certification au monde. Avec des bureaux dans plus de 100 pays, l'entreprise dépasse aujourd'hui de loin la vision initiale des fondateurs lorsqu'ils ont conçu l'idée sur un coin de table, il y a de nombreuses années.

Comme c'est le cas pour de nombreuses entreprises, le concept initial de l'entreprise est né de la constatation qu'une niche devait être occupée. Ce créneau consistait à fournir une formation spécialisée pour ce que l'industrie appelle aujourd'hui la plongée technique, ce que les fondateurs ont fait en créant la première agence du groupe, Technical Diving International, en 1994.

Technical Diving International a été une des premières agences de ce genre. Elle se concentre sur la fourniture de matériel de formation et d'éducation dans des domaines spécifiques allant du Nitrox aux recycleurs en circuit fermé, ainsi que dans des environnements sous plafond tels que la plongée en grotte et sur épave. TDI propose également une formation à la préparation de mélanges gazeux pour des plongées jusqu'à 100 mètres (330 pieds).

Durant le développement de TDI, quelques points clés l'ont démarqué des autres concurrents et ont posé les bases des formations de plongeurs d'aujourd'hui. TDI était à l'avant-garde du mouvement qui a convaincu l'industrie de la plongée à accepter les activités de plongée technique. Aux débuts de la plongée technique, de nombreux professionnels pensaient que le plongeur moyen n'était pas assez intelligent pour gérer la planification nécessaire à une plongée technique, et qu'elle était bien trop risquée pour le non professionnel. Ces deux facteurs ont été corrigés par TDI via un large processus éducatif mené au travers de séminaires, publications et documents de formation TDI. Le plongeur moyen a compris que le risque de la plongée technique pouvait être ramené à un niveau acceptable, et il a été suffisamment intelligent pour effectuer des plongées techniques. Aujourd'hui, l'industrie n'embrasse pas seulement la plongée technique, mais le Nitrox est devenu le cours de spécialité le plus populaire dans le monde entier.

Un autre événement clé de l'histoire de la TDI a eu lieu lorsqu'elle est devenue la première agence à être pionnière dans l'utilisation des recycleurs semi-fermés par les plongeurs de loisir. Cela a ouvert la porte à l'utilisation récréative des recycleurs à circuit fermé par les plongeurs et a donné naissance à un tout nouveau segment de l'industrie de la plongée. En bref, TDI a inauguré une percée passionnante dans l'industrie de la plongée qui, pour beaucoup, a évité son déclin.

En 1998, les membres de la TDI n'ont pas pu résister plus longtemps à leur demande de création d'une division de plongée sportive au sein de la TDI et c'est ainsi qu'est née la Scuba Diving International (SDI). La principale raison de cette expansion est que les instructeurs apprécient le fait de travailler avec une agence qui les écoute sur le terrain,

créé des programmes qui ont été et continuent d'être très efficaces car ils sont adaptés à la façon dont le plongeur d'aujourd'hui veut apprendre à plonger.

Tout comme TDI, SDI a fait beaucoup pour se démarquer des agences de formation plus anciennes. SDI a par exemple été la première agence à exiger l'utilisation d'ordinateurs de plongée par tous ses élèves durant toute la formation. Cette nouvelle norme a été mise en place parce que les ordinateurs étaient et sont utilisés quotidiennement par la majorité des plongeurs pour rendre la plongée plus sûre, plus agréable et moins stressante. Des études ont montré que le plongeur moyen oubliait comment utiliser les tables de plongée après le cours. Ce fait, ainsi que les progrès et la fiabilité accrue des ordinateurs de plongée, signifiaient qu'ils étaient considérés comme une alternative plus sûre aux tables de plongée. SDI l'a reconnu et bien que les tables de plongée ne soient pas obligatoires dans le cours de plongée de base, elles peuvent être enseignées dans n'importe quel cours. L'élaboration d'une plate-forme d'apprentissage en ligne a également constitué une étape novatrice chez SDI. Permettre à un élève d'apprendre la partie théorique d'un cours de plongée en ligne plutôt que d'avoir à suivre un enseignement supplémentaire en classe était une mesure audacieuse mais visionnaire. Actuellement, SDI est l'une des rares agences à offrir aux plongeurs la possibilité d'apprendre en ligne et est la seule organisation à proposer des cours de formation continue.

Les membres étant désormais satisfaits des possibilités de formation en plongée sportive et technique offertes par SDI et TDI, ils ont continué à demander une formation plus spécialisée dans le domaine de la sécurité publique, et c'est ainsi que Emergency Response Diving International (ERDI) a vu le jour en 2000. ERDI était et reste le seul programme de formation soutenu par une importante agence de certification s'occupant exclusivement de la plongée de sécurité publique. Au cours des années, ERDI a rédigé des programmes qui ont formé des équipes de plongeurs reconnues comme les Pompiers de Chicago, de nombreuses équipes de plongeurs de la police dans divers états et plusieurs agences fédérales.

En 2004, après 10 ans de développement de la société, les fondateurs de SDI/TDI/ERDI ont décidé qu'il était temps de passer à autre chose et ont cédé la société à un groupe d'investisseurs qui ont rapidement étendu l'offre de la compagnie. Les changements immédiats ont consisté à demander et à obtenir l'adhésion au Recreational Scuba Training Council (RSTC) et à l'European Scuba Training Council (ETSC)

Fédération subaquatique (EUF). Cette acceptation fut critique car elle impliquait que les normes de SDI ont été évaluées et jugées raisonnables et sûres par ses concurrents. SDI a passé le cap avec facilité et est aujourd'hui activement impliqué dans les deux organisations, contribuant à rendre le sport plus sûr pour davantage de plongeurs. D'autres changements ont suivi l'arrivée de personnel supplémentaire et l'engagement à adopter les technologies électroniques pour faciliter les activités commerciales des membres.

First Response Training International a ensuite été lancé en 2018 pour remplacer les offres obsolètes de SDI en matière de premiers secours et de RCP par des cours actuels, de premiers secours et de RCP destinés aux non-professionnels, conformes à l'ILCOR. En outre,

un cours d'administration d'oxygène axé sur les plongeurs est proposé. Pendant la pandémie de 2020, le cours sur les agents pathogènes en suspension dans l'air a permis à de nombreuses entreprises de réintégrer leur personnel sur le lieu de travail.

Partageant une histoire de premières, il était logique que Performance Freediving International (PFI) rejoigne la famille d'entreprises désormais connue sous le nom d'International Training à l'été 2019. Proposant tous les niveaux de formation à l'apnée, de l'apnée au niveau avancé et aux qualifications d'instructeur spécialisé, la PFI met l'accent sur la sécurité, ce qui fait d'elle un leader dans ce domaine.

Bien que International Training soit considérée comme l'une des organisations les plus récentes dans le secteur, elle est vue comme l'une des agences de certification les plus professionnelles et modernes. L'histoire d'International Training et sa réputation d'innovateur ont bâti des fondations solides pour l'avenir. En écoutant ses membres et en élaborant des programmes qui sont rentables et maintiennent le risque à un niveau acceptable, l'avenir est prometteur pour l'organisation.

3. Code d'Ethique et de Conduite de SDI

- Il est reconnu que la plongée sportive comporte un degré de risque et de responsabilité qui n'est généralement pas associé aux autres sports de loisir.
- Nous croyons qu'une personne ne devrait pas être qualifiée en tant que plongeur SDI à moins que les responsables ayant le pouvoir de la qualifier ne soient prêts à lui permettre d'évoluer en binôme ou d'enseigner la plongée de loisir à leurs proches.
- Les Professionnels SDI entretiennent leur niveau de forme personnel, physique et mental en rapport avec la plongée.
- Le professionnel SDI entretient toujours son équipement et ne commence jamais une plongée avec un équipement défectueux.
- Le professionnel SDI s'efforce de maintenir une attitude de professionnalisme et d'objectivité et soutient le concept de sécurité dans la plongée récréative.
- Le professionnel SDI n'encouragera pas ou ne recrutera pas d'autres personnes pour plonger de manière récréative si elles ne sont pas qualifiées.
- Le professionnel SDI s'efforcera de transmettre ses connaissances aux plongeurs de loisir débutants et à la communauté de la plongée si nécessaire, que ce soit via une instruction formelle ou via une publication appropriée dans des livres, journaux et magazines.
- Le professionnel SDI s'efforce d'encourager et de pratiquer une sensibilisation à la conservation de l'environnement subaquatique à tout moment.
- Le professionnel SDI, en vertu de son adhésion volontaire à SDI, reconnaît la responsabilité et l'obligation de promouvoir SDI, et de soutenir les décisions officielles adoptées par SDI. Dans l'exercice de cette responsabilité et obligation, les membres de SDI devront :
 - Soutenir publiquement la SDI en tant qu'organisation.
 - S'efforcer de créer les changements nécessaires de manière professionnelle via un contact direct avec les membres et plongeurs de SDI se trouvant dans une position d'autorité et de responsabilité.
- Chaque membre SDI a l'obligation de rapporter toute violation des Normes et du Code d'Ethique SDI.
- Chaque membre SDI devrait s'efforcer de donner l'exemple d'un comportement professionnel et d'une conduite éthique dans toutes les activités, comprenant les conférences, les articles et les livres, et diverses formes d'expression sur Internet.
- Les commentaires critiques injustifiés et les affirmations délibérément provocatrices sur les autres plongeurs sont inappropriés et indésirables.

4. Introduction

En tant qu'instructeur de Scuba Diving International (SDI), vous faites partie de l'agence de plongée sous-marine la plus progressiste qui soit. Fondée par Technical Diving International (TDI), l'agence de plongée technique la plus importante et la plus avancée au monde, SDI a l'avantage unique de voir la communauté de la plongée récréative à travers les yeux expérimentés de la plongée technique. SDI a été créé avec la philosophie que les pratiques passées doivent être réévaluées à la lumière des nouvelles technologies et que l'enseignement de la plongée récréative doit refléter les besoins réels des plongeurs.

Les normes qui garantissent une véritable sécurité des plongeurs tout en maximisant les plaisirs de l'apprentissage de la plongée sont le fondement des programmes de formation des plongeurs SDI. SDI a réexaminé les limites qui sont arbitraires ou basées uniquement sur la tradition et a développé de nouvelles directives en utilisant des données scientifiques et le bon sens. SDI estime que les plongeurs doivent être formés dès le départ pour tirer parti des nouvelles technologies et jouir de la liberté de plonger plus profondément ou plus longtemps, voire les deux — en toute sécurité.

Au fur et à mesure que les compétences et l'expérience augmentent, SDI propose aux plongeurs une formation qui leur permettra de dépasser les limites traditionnelles de la plongée récréative pour atteindre le niveau de compétence qu'ils souhaitent. En d'autres termes, les plongeurs peuvent progresser dans les niveaux récréatifs de SDI, puis passer en douceur à la plongée technique avec TDI.

4.1 *Vous et la SDI*

En tant qu'instructeur, votre rôle dans la famille SDI est le plus important de tous. Vous êtes l'ambassadeur qui dispensera aux plongeurs un enseignement éclairé et novateur. Vos idées et vos expériences sont un élément essentiel de la croissance de la SDI

nous apprécions votre contribution pour nous aider à rester à la pointe du progrès. Vous êtes également encouragé à poursuivre votre carrière d'instructeur en progressant dans le domaine de la plongée technique avec TDI ou de la plongée d'intervention d'urgence avec ERDI si vous ne l'avez pas encore fait.

Vous êtes déjà un plongeur qualifié, sinon vous ne seriez pas ici. Notre travail consiste à vous fournir les outils nécessaires pour transmettre ces connaissances aux élèves. Ils seraient dépassés s'ils essayaient d'absorber, en un seul cours, ne serait-ce qu'une partie des connaissances que vous avez acquises tout au long de votre carrière. Il est donc essentiel que nous soyons sélectifs et que nous veillions à ce que les nouveaux élèves reçoivent la formation dont ils ont réellement besoin. Ce domaine de connaissances en milieu naturel est si important que SDI a consacré beaucoup de recherches et d'efforts pour déterminer quelles connaissances et compétences sont les plus importantes.

SDI vous aidera à sélectionner les informations les plus vitales pour les élèves et vous montrera des méthodes éprouvées pour les enseigner. C'est à vous d'utiliser vos compétences en tant qu'instructeur pour transmettre ce paquet de base essentiel à l'élève. C'est un partenariat entre SDI et VOUS.

5. Utilisation du Manuel de Normes et Procédures de SDI

5.1 Objectif

Votre Manuel de Normes et Procédures SDI est destiné à vous servir de guide pour dispenser une formation sûre et agréable aux plongeurs dans le cadre des programmes de divemaster et d'assistant instructeur. Il s'agit de votre référence pour les normes et les procédures que les instructeurs SDI mettent en œuvre pour assurer la cohérence et la qualité. Il décrit les "connaissances de base" essentielles dont chacun de vos étudiants a besoin pour obtenir la certification SDI. Enfin, mais tout aussi important, il est conçu pour vous aider à transmettre efficacement aux élèves les compétences et les connaissances dont vos élèves auront effectivement besoin.

Votre Manuel de Normes et Procédures SDI est conçu comme un "manuel vivant" — mis à jour régulièrement, il est destiné à évoluer et à changer avec vous tout au long de votre carrière de plongeur. De temps à autre, vous recevrez des mises à jour de votre manuel et vous devrez vous assurer d'intégrer ces mises à jour rapidement afin que votre manuel soit toujours à jour.

5.2 Comment utiliser ce manuel

Votre manuel a été sciemment rédigé de manière brève et concise.

Ce manuel se compose de plusieurs parties. Ce parties sont :

1. Introduction
2. Normes Plongeur
3. Spécialités Plongeur
4. Normes Encadrant
5. Normes Handisub

La première partie, Introduction, couvre :

- **La nécessité d'un enseignement standardisé**
Expliquer l'approche progressive de la SDI en matière de cohérence et d'excellence de l'enseignement.
- **Le rôle de l'instructeur**
Souligne votre rôle important dans la famille SDI.
- **Gestion du Risque**
Vous oriente vers des informations complémentaires qui vous aideront à vous prémunir

contre un problème qui pourrait compromettre votre carrière. Bien sûr, vous voulez être le meilleur instructeur possible, donc :

- **Conseils pour devenir un excellent formateur**

Des conseils qui offrent des informations qui peuvent vous aider à devenir un meilleur enseignant et un professionnel respecté dans l'enseignement de la plongée.

- **Comment conduire un cours de plongée SDI**

Couvre l'approche générale de la programmation d'un cours de plongée et de l'inscription des étudiants. Il se concentre sur la logistique et les détails (médicaux et juridiques) de la programmation de vos sessions de formation, de l'organisation de vos étudiants, de la collecte des frais de scolarité et de la motivation de vos étudiants à se présenter à toutes les sessions.

La partie 2, Normes pour les plongeurs, couvre :

- La liste des cours de plongeur actuellement proposés par SDI.

La troisième partie, intitulée "Spécialités", couvre :

- La liste des cours de spécialités actuellement proposés par SDI.

La quatrième partie, intitulée "Normes de leadership", couvre les points suivants

- La liste des cours d'encadrants actuellement proposés par SDI.

La partie 5, Normes de scubilité, couvre :

- La liste des cours de Scubility actuellement offerts par SDI.

6. SDI – Enseignement professionnel de la plongée

6.1 La nécessité d'un enseignement standardisé

Au début de l'enseignement de la plongée, les plongeurs expérimentés prenaient simplement les novices sous leurs ailes et leur enseignaient ce qu'ils estimaient nécessaire pour être un "homme-grenouille". Les accidents étaient nombreux et la plongée acquit la réputation d'être un sport dangereux. Des "clubs" de plongée sous-marine se sont organisés et ont commencé à élaborer des normes de sécurité pour la plongée. Finalement, un vaste ensemble de pratiques de plongée sûres a été développé au fur et à mesure que les connaissances sur la plongée progressaient.

Des agences de formation professionnelle ont été créées et ont sanctionné les instructeurs pour qu'ils "certifient" les plongeurs qu'ils formaient. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'époque où il n'y avait pas de normes, mais les connaissances et les compétences que les enseignants pensaient que leurs élèves devaient acquérir variaient considérablement. Les méthodes d'instruction allaient du style militaire à la méthode "couler ou nager".

Pour que la plongée sous-marine devienne plus sûre et attire le grand public, d'autres changements doivent être apportés. La plongée sous-marine devait perdre son image macho et ses exigences physiques pénibles. Il fallait identifier et normaliser un socle de connaissances essentielles pour une plongée sûre et agréable. Plus difficile encore, des méthodes d'enseignement uniformes et cohérentes étaient nécessaires pour que les élèves puissent réellement acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour pratiquer la plongée en toute sécurité. La reconnaissance par SDI de l'importance de normes uniformes et d'instructions cohérentes constitue le fondement de ce manuel. Si les instructeurs de l'IDS veulent réussir à enseigner aux étudiants ce qu'ils doivent savoir, ils doivent savoir quoi enseigner et, tout aussi important, ils doivent savoir comment l'enseigner.

Les instructeurs sont des individus, et en tant que tels, ils auront naturellement des styles d'enseignement individuels. L'objectif de SDI est de vous accorder la liberté de projeter votre propre style et votre personnalité dans votre enseignement, à condition que vos élèves soient exposés aux mêmes connaissances de base et aux mêmes méthodes d'enseignement éprouvées que tous les autres élèves de SDI. C'est ce concept, un ensemble de connaissances soigneusement choisies et transmises par des méthodes éprouvées qui est à la base du cours d'instructeur SDI.

Plusieurs avantages sont évidents lorsque vous utilisez un contenu de cours et une méthode d'enseignement standardisés.

Depuis que la structure du cours est standardisée, vous pouvez vous concentrer sur des choses plus importantes comme les besoins individuels des élèves, etc.

- Vous risquez moins de déborder sur certains sujets aux dépens des autres. Naturellement, les élèves jugent de l'importance d'un sujet par le temps que vous y consacrez.
- Vous risquez moins d'oublier de parler d'un sujet important.
- En cas de procès, vous pourrez mieux défendre vos actions si vous avez formé vos élèves à l'aide d'un programme standardisé et éprouvé, développé par une agence internationale d'enseignement de la plongée respectée.
- Vos présentations apparaissent plus maîtrisées et plus professionnelles.
- Vous aurez l'air plus professionnel, et vous le serez.

6.2 Le rôle de l'instructeur

Bon, nous avons vu les avantages du programme et des méthodes de formation SDI, mais que vous reste-t-il à faire en tant qu'Instructeur ? *Enormément!* Même le meilleur programme de formation n'est qu'au niveau de celui qui le présente. Pourquoi ? Car même si votre programme est efficace et prévisible, vos élèves et votre environnement de plongée ne le sont pas ! Vous serez le seul durant le cours à avoir la *formation, l'expérience et le jugement* nécessaires pour conjuguer le tout. En tant qu'instructeur, vous êtes le seul à pouvoir combiner ces trois éléments pour offrir une expérience d'apprentissage sûre, agréable et de haute qualité !

En prenant la décision de commencer un cours d'open water, vous devez prendre une série de décisions :

- Quelle sera la taille de la classe et de quelle aide aurez-vous besoin ?
- Qui participera à votre cours et quel âge auront vos élèves (10 à 72 ans) ?
- Y a-t-il des problèmes de santé (un gros fumeur doit être libéré) ?
- Est-ce que les relations (parent envahissant, autre personne proche) vont interférer ?
- Dans quelle atmosphère enseignerez-vous le mieux ?
- Allez-vous intégrer des vidéos ou principalement des cours magistraux ?
- Comment allez-vous combiner l'apprentissage en ligne et les sessions en classe ?
- Irez-vous rapidement à l'eau au risque de stresser l'un de vos élèves ou plus tardivement au risque de faire perdre sa motivation à un autre ?
- Comment savoir qui comprend vraiment et comment aider ceux qui ne comprennent pas ?
- Qui aura le plus de chance de paniquer sous l'eau, et comment le protégerez-vous ?
- Est-ce que vous certifiez l'élève limite ?

C'est à vous de *juger!* Il est évident que même avec la base solide du programme équilibré de SDI et des méthodes d'enseignement éprouvées, le facteur le plus important dans l'enseignement aux étudiants en eau libre, c'est *vous*.

6.3 Devenir un excellent instructeur

- *Un bon instructeur est avant tout un grand professionnel.* Pensez aux personnes que vous admirez le plus dans presque tous les aspects de la vie, et il est probable qu'elles partagent de nombreuses caractéristiques professionnelles. Dans l'enseignement de la plongée, le professionnalisme est tellement essentiel à notre réussite et à notre sécurité qu'il est important que nous nous posions tous la question suivante : *quelles sont les caractéristiques d'un professionnel?*
- Un professionnel acquiert les connaissances et les compétences nécessaires pour proposer et attirer des affaires - c'est-à-dire l'activité de plongée sous-marine.
- Un professionnel se tient au courant des dernières technologies et des changements dans sa profession.
- Un professionnel fait payer des honoraires pour ses services.
- Un professionnel s'efforce de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'équité.
- Un professionnel est membre d'une organisation d'autosurveillance.
- Un professionnel est un modèle qui :
 - Est en bonne forme physique
 - Est respectueux
 - A une attitude positive
- Fait preuve de considération pour les autres (c'est-à-dire qu'il est à l'heure)

Personne ne "naît" professionnel et cela ne vient généralement pas "naturellement" non plus. Pour la plupart d'entre nous, *devenir un professionnel* demande un travail acharné et un engagement à long terme pour atteindre un ensemble d'objectifs de qualité. Il est tout aussi important, *de rester un professionnel* et de s'engager tout au long de sa carrière à soutenir les meilleurs principes de sa profession — tout en restant ouvert aux nouvelles idées et technologies. Les aspects les plus stimulants du métier d'instructeur professionnel sont bien éloignés de la plongée sous-marine. Pour la plupart d'entre nous, les véritables défis sont plus étroitement liés aux aspects personnels des relations humaines : la *patience*, la *tolérance*, la *maîtrise de soi*, la volonté de faire face à ses *propres sentiments* et la capacité à accepter le *changement*.

- Le changement est inévitable. C'est parfois amusant, souvent douloureux et généralement coûteux. Puisque cela se produira dans notre secteur comme dans d'autres, nous devons apprendre à en tirer le meilleur parti.
- Si une idée nouvelle est bonne, pourquoi ne pas l'adopter.
- Si nous pensons qu'une nouvelle idée n'est pas bonne, alors nous devons argumenter honnêtement et nous opposer raisonnablement. Si nous avons raison, la mauvaise idée se réfutera et disparaîtra d'elle-même.
- Comptez sur le changement — ainsi vous ne serez pas déçu.
- Si vous avez une meilleure idée – alors, agissez et devenez vous-même un facteur de changement !

Nos propres sentiments peuvent nous créer un monde de problèmes. Nous n'aimons pas toujours les personnes ou les situations auxquelles nous avons affaire et cela peut affecter notre comportement de manière destructive. Parfois, nous ne nous en rendons même pas compte ! Il est donc essentiel d'essayer de reconnaître nos propres sentiments, d'être honnête à leur sujet et de les gérer. L'objectif est de sortir de la situation en étant satisfait et productif.

La **maîtrise de soi** est essentielle au professionnalisme. Nous avons tous des convictions fortes et émotionnelles sur certains sujets, mais vos élèves comptent sur vous pour faire preuve de neutralité et de bon sens. Évitez les comportements ou les opinions extrêmes et ne critiquez pas publiquement vos concurrents ou vos étudiants. Vous vous ferez plus de mal qu'à eux.

La **tolérance** est un signe de maturité et d'expérience. On attend des professionnels qu'ils puissent s'occuper de tout le monde. Beaucoup d'entre eux n'auront pas autant de bon sens ou de connaissances que vous, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles vous êtes l'instructeur.

La **patience** est un trait de caractère partagé par les plus grands enseignants. Les élèves apprennent de différentes façons et à des vitesses différentes. Si vous avancez trop lentement, vous risquez d'ennuyer certains de vos élèves, mais, si vous allez trop vite, vous en perdrez d'autres en route. Plus important encore, si vous apparaissez impatient à l'égard des progrès de vos élèves, vous allez probablement les embarrasser. Ils peuvent perdre leur capacité de concentration et finir par vous en vouloir, à vous et à la plongée sous-marine. Si vous êtes patient, la plupart deviendront des plongeurs compétents, prendront du plaisir, et respecteront votre professionnalisme.

6.4 Gestion des risques

6.4.1 Enseigner de manière défensive

Probablement, le meilleur conseil que l'on pourrait donner à un Instructeur est "d'attendre l'inattendu". Autrement dit, ne pensez jamais que tout ira bien ou comme convenu. Vous ne devrez jamais prendre comme évidence que toutes vos instructions seront suivies. Depuis le début de l'enseignement de la plongée dans les années 1960, les instructeurs prudents ont pris l'habitude de toujours présumer que leurs élèves adopteront soudainement un comportement exactement opposé à celui qui leur a été expliqué ; ils essaient donc de prévoir en permanence les innombrables éventualités qui peuvent se présenter spontanément et de planifier une réponse rapide afin d'éviter les accidents. Rappelez-vous : le but de la supervision est de donner à l'élève plongeur une chance d'apprendre les techniques de plongée et, si des erreurs sont commises, l'instructeur est là pour aider à transformer ces erreurs en expériences d'apprentissage positives plutôt qu'en sinistres tests de survie.

Il est essentiel que tous les Instructeurs suivent les programmes en accord avec les normes de l'organisation. Ils proposent un programme éprouvé d'enseignement et de compétences qui permet à l'élève de progresser sur la voie de l'autosuffisance et de l'activité indépendante. Les normes de formation constituent également la base de la défense en cas d'accident, lorsqu'un instructeur doit justifier sa conduite dans le cadre d'un procès. Il est de votre responsabilité d'enseigner conformément aux normes en vigueur et de remettre le contenu de vos cours à niveau selon les changements périodiques. Si vous avez des doutes sur les normes des cours, contacter le Directeur des Formations au bureau du siège d'International Training Inc. pour une explication. Si vous pensez devoir vous écarter de certains aspects des normes en raison des conditions locales du site, de la disponibilité d'un milieu protégé ou d'une piscine, de l'équipement utilisé ou de toute autre situation non standard possible, vous devez obtenir une dérogation écrite du siège pour votre demande. Celles-ci sont évaluées au cas par cas. Ne jamais s'écarter d'une norme de cours sans en demander l'autorisation.

N'oubliez pas non plus que le ratio instructeur/élèves dépend des conditions du site. Dans des situations qui ne sont pas optimales, telles une visibilité réduite, des vagues, la présence de courants et surtout si vous avez des élèves qui ont besoin d'une attention particulière, vous devrez prendre des précautions pour réduire le nombre d'élèves et/ou ajouter des assistants Instructeurs pour garantir une bonne surveillance.

Ce serait formidable si nous pouvions souscrire une assurance et ensuite enseigner le meilleur cours que nous sommes capables de donner, avec la certitude que même si un accident devait se produire, la compagnie d'assurance paierait pour une défense de premier ordre. Nous aimerions également croire que tout jury raisonnable serait convaincu que nous avons fait le meilleur travail de formation possible, et qu'il nous acquitterait de toute faute. Mais dans le monde réel, cela se passe rarement aussi simplement. Nous sommes devenus une société procédurière et il est préférable d'apprendre les protocoles qui peuvent atténuer notre risque professionnel.

6.4.2 Introduction

Avez-vous déjà dit à quelqu'un que la plongée est un sport sûr ? C'est une erreur ; vous n'avez pas été précis. "Sûr" veut littéralement dire "sans risque". Et rien dans la vie n'est sûr. La plongée, comme de nombreuses autres activités sportives, est intrinsèquement dangereuse.

En fait, une grande partie des protocoles de gestion des risques de l'industrie de la plongée ont été librement adaptés de ceux de l'industrie du ski. Les skieurs qui dévalaient les pentes, les pieds coincés dans des bottes maladroites fixées à deux planches étroites, avaient la malchance de se casser des jambes, des chevilles, des bras et de provoquer d'autres accidents qui entraînaient souvent des décès avec une fréquence alarmante. Bien entendu, cela a également donné lieu à des poursuites judiciaires et l'industrie du ski a été obligée de réagir de manière défensive.

Il y a plus de trente ans, il était déjà courant d'exiger d'un participant qu'il signe un document de renonciation et d'exonération de responsabilité dans lequel il reconnaissait comprendre ces risques et préciser qu'il n'avait pas l'intention de tenir les stations de ski ou leurs moniteurs responsables en cas de blessure. Au fur et à mesure que la popularité d'autres sports potentiellement dangereux s'est répandue (pensez à la motoneige, aux VTT, aux parcs de skateboard, au parachutisme, au deltaplane et même aux ligues de football et de baseball pour les jeunes), l'utilisation de décharges et de pratiques de gestion des risques pour avertir les participants à l'avance des dangers est devenue une routine.

Dans la société actuelle de litiges, rien n'est plus important pour les instructeurs de plongée professionnels que la "gestion des risques". Heureusement, il existe des mesures relativement simples que les instructeurs peuvent prendre pour faire pencher la balance en leur faveur. La première étape évidente consiste à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour les instructeurs.

Dans le monde d'aujourd'hui où même un orteil écrasé sur un bateau de plongée est une excuse pour un procès, le spectre d'une plainte pour négligence résultant d'un accident donne à réfléchir. Sans une couverture d'assurance spécifique pour nos besoins particuliers et très explicites, il n'y a aucune protection contre les coûts parfois faramineux d'un procès. En effet, le coût de la défense réussie d'un instructeur innocent pourrait très bien mettre en faillite l'individu ou son entreprise sans la protection d'une assurance. Mais outre l'obtention d'une assurance, il est important d'avoir une connaissance fondamentale des facettes de la gestion des risques afin de vous conduire avec toute la prudence possible et de protéger vos élèves, les plongeurs dont vous avez la charge et vous-même.

6.4.3 Éléments d'une action en justice

Ok, c'est l'heure du cours de base sur les blessures corporelles. Quatre choses doivent se produire pour qu'un plaignant (la personne ou ses héritiers qui ont intenté un procès contre vous) puisse récupérer de l'argent :

1. Il doit pouvoir démontrer un préjudice, financier ou physique, ou les deux.
2. Il doit être en mesure de démontrer que vous aviez le devoir de fournir une formation ou une supervision dans une atmosphère de sécurité raisonnable.
3. Que par des actes de commission ou d'omission, vous avez violé ce devoir.
4. Enfin, que son dommage a été causé par votre négligence.

Prenons donc un exemple concret :

Jack Smith s'inscrit à un cours de plongée de base. Il n'a jamais plongé auparavant et veut apprendre. Bob Jones l'accepte comme élève. Un paiement sous forme de frais de cours est échangé. À ce moment-là, il existe un contrat de base entre ces deux personnes, selon lequel Jones apprendra à Smith à plonger et veillera à son bien-être et à sa sécurité pendant tous les aspects de ce cours.

Cependant, Smith manque la séance de cours sur les conséquences de la retenue de la respiration lors de l'ascension et Jones ne couvre jamais la matière avec lui lorsqu'il se présente à la première séance en piscine. En effet, il retient sa respiration depuis la partie profonde de la piscine lorsqu'il noie accidentellement son masque et panique. Smith est victime d'une embolie artérielle fatale et sa famille poursuit Jones en justice.

- Smith a-t-il des dommages ? Oui, il est décédé.
- Jones avait-il l'obligation de fournir un environnement sécurisé et approprié pour le cours de plongée ? Oui, il le devait.
- Jones a-t-il violé cette obligation ? Oui. Smith n'a jamais su qu'il ne devait pas retenir son souffle en respirant en scaphandre parce que Jones ne le lui a jamais dit.
- Smith est-il mort à cause de la négligence de Jones ? Ce serait l'inévitable verdict du jury.

Cet exemple met en évidence un point essentiel. Dans l'enseignement de la plongée de niveau débutant, les élèves ne savent vraiment rien au départ. Ils sont parfaitement inconscients des dangers de la plongée jusqu'à ce que vous, en tant qu'instructeur, leur expliquiez des choses comme les bends, les embolies, les oursins, et ainsi de suite. Les élèves doivent dessiner une analogie élémentaire, une ardoise vierge que vous remplirez avec des informations à partir desquelles ils pourront prendre des décisions sur la manière de se comporter tout en pratiquant le sport.

Bien sûr, vous leur donnez une décharge à signer dans laquelle il leur est demandé d'assumer le risque des activités auxquelles ils vont participer. C'est la base du "choix éclairé", dans lequel un individu est informé des risques associés à une activité et décide délibérément d'y participer, en pleine connaissance des dangers potentiels qui pourraient entraîner des blessures ou la mort. C'est pourquoi un formulaire de renonciation et de décharge correctement rempli est absolument vital dans le cadre de votre gestion des risques.

6.4.4 Utilisation correcte des dérogations

Considérez cet outil comme votre première ligne de défense. C'est un contrat entre vous et votre élève qui stipule essentiellement : "La plongée est potentiellement dangereuse et voici une description des façons dont vous pouvez vous tuer ou vous blesser ; vous comprenez ces risques et acceptez de ne pas me poursuivre en justice si un accident se produit." Est-ce vraiment si simple ? Pas tout à fait, mais on y arrive. Examinons maintenant les clauses de renonciation et comment les mettre à votre service.

Nous avons passé en revue les éléments de base d'une action en justice. Passons maintenant en revue quelques-unes des précautions de première ligne en matière de gestion des risques qui peuvent contribuer à étouffer une action en justice avant qu'elle n'aboutisse ou à atténuer les dommages ultérieurs. Nous parlons de l'utilisation proactive de l'arsenal de formulaires de renonciation et de décharge à la disposition de l'instructeur. Ces documents comprennent généralement au moins un formulaire d'antécédents médicaux et

un accord général de décharge de responsabilité et d'acceptation des risques. Aucun instructeur ou opérateur de bateau de plongée ne devrait mener ses activités sans utiliser correctement ces documents. Ils seront essentiels à toute défense efficace en cas d'accident.

L'idée même de la renonciation et de la décharge est d'établir un contrat entre l'élève et l'instructeur qui stipule certains accords quant à la nature des activités qui vont se dérouler dans le cadre de la formation. Toutefois, il ne suffit pas de faire circuler un tas de formulaires à signer alors que le bateau s'éloigne du quai et d'espérer que tout ira pour le mieux.

Dans de nombreux États, le fait de demander à un élève de signer une telle décharge sans avoir eu le temps d'y réfléchir suffisamment ou sous la menace d'une perte financière constituera à lui seul un motif de refus de validité.

Avant tout, l'élève doit être sensibilisé aux risques et dangers inhérents à la plongée. (Les dérogations sont disponibles dans l'espace membres de www.tdisdi.com.)

Vous constaterez, en examinant son contenu, que ce document contient une variété d'informations qui identifient spécifiquement divers dangers dont on peut raisonnablement prévoir l'apparition. Et, en termes non équivoques, le document explique que ces choses pourraient vous arriver si vous décidez de participer à la plongée.

Après la certification initiale, les dérogations ultérieures exigent que l'élève présente son parcours de plongée et sa formation antérieure. Il s'agit d'établir clairement que la personne qui fait cette décharge dispose d'une expérience de vie dans le sport, indépendamment des avertissements spécifiques concernant les dangers et les risques, sur laquelle elle peut fonder sa décision de participer. Par exemple, une personne qui s'inscrit à un cours de base de plongée sous-marine n'a aucune idée des risques inhérents à ce sport tant que son instructeur ne l'a pas abordé en classe. D'un autre côté, un plongeur certifié ayant six ans d'expérience de la plongée dans des conditions et à des profondeurs variées est déjà conscient de la plupart des risques standard associés à la pratique de la plongée sous-marine. Il peut décider en toute connaissance de cause, sur la base de cette expérience et de sa formation antérieure, s'il veut assumer le risque de programmes plus avancés ou plus techniques. Et un juge ou un jury peut lui faire respecter son contrat dans lequel il accepte de renoncer à tout recours contre l'instructeur s'il est blessé ou tué.

Voilà, en résumé, toute la base du maintien de tels documents : Le signataire comprenait-il le risque et était-il capable d'assumer ce risque ? Deuxièmement, la personne savait-elle qu'en signant une telle décharge, elle abandonnait légalement son droit d'intenter des poursuites pour des dangers anticipés, y compris la négligence de l'instructeur ?

Une explication détaillée de toutes les dispenses de SDI, TDI et ERDI sera fournie dans la section suivante, sous le nom de "mort par mésaventure". C'est encore mieux avec un accent approprié. Et dans leur système juridique, il est rare que quelqu'un obtienne des dommages et intérêts dans un tel cas.

Mais si vous comptez sur cela pour vous protéger aux États-Unis où les gens se poursuivent les uns les autres dans des absurdités telles que des actions en paternité de chiens, eh bien, je vous suggère de prendre une pilule de réalité et de vous installer pour une sinistre introduction au monde merveilleux des litiges en matière de dommages corporels. Apportez votre déjeuner car vous allez en avoir pour un moment.

Et vous feriez mieux d'espérer que vous avez emporté des renonciations correctement exécutées & releases. Sinon, ce sont des brûlures d'estomac.

Utilisez les outils de gestion des risques disponibles et enseignez de manière défensive. Vous pouvez suivre ce conseil à la banque.

6.4.5 *Signez sur la ligne pointillée, s'il vous plaît*

Passons maintenant aux détails de la validité d'une renonciation et d'une décharge. L'élève a droit à une atmosphère raisonnable de réflexion et de pensée avant qu'on lui demande de conclure un contrat aussi grave. L'instructeur doit informer tous les élèves au moment de l'inscription qu'une renonciation et une décharge seront exigées comme condition de participation. Ensuite, le document doit être proposé bien avant le jour de la plongée, y compris la première séance en piscine.

Demander à une classe de signer une décharge peu avant le début des activités aquatiques ou en piscine ne respecte pas l'esprit de la décharge, surtout s'il est sous-entendu qu'un élève peut renoncer aux frais déjà payés s'il refuse de signer. La contrainte, peu importe sa nature, qu'elle soit émotionnelle, qu'il s'agisse de la pression des autres élèves ou d'une perte financière, amènera probablement un juge à jeter un regard moins sympathique sur la décharge si l'élève a un accident de plongée ce jour-là.

L'exécution des documents de renonciation et de décharge est l'une des parties les plus importantes de votre relation avec les élèves ou les plongeurs participant à des activités post-certification. Expliquez d'emblée qu'il s'agit d'un contrat formel qui affecte leurs droits légaux et ceux de leur famille. Réaffirmez qu'il s'agit d'une activité potentiellement dangereuse et qu'un accident peut survenir même si l'élève et l'instructeur font de leur mieux. Lisez le document entier à haute voix et après chaque paragraphe, posez des questions. Demandez ensuite à chaque élève de parapher cette section dans la ligne prévue à cet effet.

Si les élèves sont déjà titulaires de certifications antérieures, rappelez-leur que ce formulaire leur demande d'être sincères et honnêtes en ce qui concerne leur expérience, leur formation et leurs capacités. Veillez toujours à ce que le formulaire soit attesté par un tiers.

Enfin, expliquez-leur que s'ils ont des réserves quant à leur participation, ils peuvent se retirer sans perdre la face et avec un remboursement complet. Encouragez-les également à discuter en détail de leur participation avec les membres de leur famille afin qu'ils soient eux aussi pleinement informés des risques de blessure ou de décès. Ce n'est pas une session particulièrement agréable pour l'élève ou l'instructeur, mais c'est une session qui ne

peut pas être oubliée. Faites le briefing avec tous les élèves présents en tant que groupe afin que chacun soit également au courant de la matière couverte. En cas d'accident, ils peuvent confirmer en tant que témoins les nombreux détails couverts par une explication approfondie des décharges.

Les enfants mineurs doivent également faire signer la décharge par leurs parents ou leur tuteur légal, car ils sont considérés comme trop jeunes pour signer de manière indépendante un document juridique renonçant à leurs droits de poursuite. Il est recommandé de demander aux parents d'assister à la première session de cours ou d'envoyer la renonciation à la maison avec le mineur, puis d'appeler les parents pour les informer comme vous le feriez pour un participant adulte.

Ne permettez pas aux élèves d'apporter des modifications aux documents de renonciation, car cela pourrait les invalider. Assurez-vous que toutes les informations sont entièrement remplies, paraphées, datées correctement et signées. Dans certains États, les renonciations peuvent être refusées comme première ligne de défense lorsqu'un avocat dépose une requête en jugement sommaire pour faire rejeter l'action en justice. La renonciation sera toujours admissible plus tard au procès comme pièce à conviction pour le jury. Cette pièce sera utilisée pour déterminer si l'élève a été correctement informé et s'il était pleinement conscient du risque et de sa décision d'assumer ce risque en participant à une formation de plongée.

6.4.6 Dossiers de formation des étudiants

Veillez à utiliser les dossiers de formation de l'élève pour conserver les preuves écrites de la réussite des tests, des compétences, des sessions en piscine et en milieu naturel de l'élève. C'est également dans ce dossier que sont conservés les formulaires d'antécédents médicaux, l'approbation du médecin, si nécessaire, ainsi que les documents de renonciation. Ces dossiers doivent être conservés pendant une période de sept ans. Obviously, if an accident were to occur during training they would be of immediate use. Mais ils revêtent une importance supplémentaire si un accident devait survenir après la certification et qu'une action en justice était intentée, avec des allégations selon lesquelles le cours original ne contenait pas tout le contenu ou que l'étudiant a échoué dans certains sujets ou compétences académiques sans un renforcement ou une révision appropriés pour assurer la compréhension complète de l'étudiant ou la maîtrise correcte des compétences. Veillez à ce que vos documents soient à jour au fur et à mesure de l'avancement du programme de formation et assurez-vous toujours de revoir toute performance incorrecte d'un élève jusqu'à ce qu'elle soit correctement remplie.

6.4.7 Antécédents médicaux

Assurez-vous que les élèves remplissent le formulaire d'antécédents médicaux avant toute activité en classe, y compris les cours théoriques. Il est recommandé aux instructeurs de ne pas aider les élèves à remplir le formulaire. Toutefois, il convient de clarifier toute question

qui pourrait se poser. Si un élève répond par erreur à une question, un nouveau formulaire doit lui être remis pour qu'il y réponde correctement.

Lorsqu'un élève indique l'un des domaines qui nécessite l'approbation d'un médecin, demandez-lui de fournir l'approbation exécutée pour une documentation appropriée du dossier de l'élève.

6.4.8 En cas d'accident

Si un accident devait se produire, votre première préoccupation est de prendre soin de la victime.

Les autres préoccupations sont les suivantes :

- Sécuriser l'équipement de la victime - en cas d'accident grave, les autorités locales peuvent prendre la garde de l'équipement.
- Recueillir toutes les informations pertinentes en utilisant le formulaire de rapport d'accident/incident de la formation internationale.
- Faire preuve de sympathie à l'égard de la famille et des amis de la victime.
- Ne spéculez pas sur les faits de l'incident.
- Ne faites aucun commentaire sur la responsabilité potentielle de qui que ce soit.
- Prenez tout en photo

Dès que possible, envoyez par e-mail ou par fax le rapport d'accident/incident dûment rempli à International Training ou à votre bureau régional local. Inclure une copie de toute décharge de responsabilité applicable. Si l'accident est survenu pendant la formation, joignez également des copies de la déclaration médicale et de tous les dossiers de formation des élèves.

Tout accident doit être signalé (même les accidents relativement mineurs). Si votre compagnie d'assurance exige certaines procédures de déclaration, celles-ci doivent également être suivies. Si l'incident s'est produit au cours d'un programme de formation mené par une autre agence, l'instructeur doit suivre les procédures de cette agence. Dans la mesure du possible, soumettez le même rapport à toutes les parties (évituez les versions multiples du rapport).

Coopérez à toute enquête officielle ultérieure. Cela peut être réalisé par International Training, les autorités locales et d'autres agences de formation. Abstenez-vous de faire des déclarations aux médias ou à toute autre personne.

Les professionnels de plongée avisés auront établi des procédures et des plans d'urgence pour tous les lieux de formation utilisés.

Rester à jour dans ses certifications en matière de RCP et de premiers secours est une preuve de prudence. Vérifiez que vous avez les bonnes coordonnées des services d'urgence pour chaque lieu. Soyez prêt à contrôler la scène, à assigner les tâches et à évaluer l'équipement utilisé et l'environnement. Prenez de nombreuses notes, établissez une

chronologie pour le rapport, et photographiez l'équipement et les environs. Interroger les témoins et recueillir les observations de plusieurs d'entre eux, si possible, pour aider à rédiger le rapport. Veillez à remplir le rapport d'accident dans les délais impartis, à le soumettre aux entités ou personnes compétentes et à ne pas le communiquer à des tiers.

6.4.9 Résumé

La gestion des risques est un sujet sérieux. Il est nécessaire de couvrir tous les aspects de manière sobre et professionnelle, sans aucune distraction. Enseignez vos programmes en respectant strictement les normes de cours de l'agence et essayez d'anticiper les situations où des scénarios d'accident pourraient se produire. En ce qui concerne la plongée technique et certains programmes avancés, nous avons le devoir de filtrer les plongeurs moins expérimentés ou sous-qualifiés pour les écarter des programmes. Il s'agit parfois d'une réalité difficile, mais vous pouvez sauver un plongeur de lui-même.

Les accidents peuvent se produire. Ils peuvent être dus à des conditions qui échappent au contrôle ou à la capacité de prévoir de quiconque. Mais si vous comptez sur ce fait pour vous protéger d'un procès aux États-Unis, où les gens se poursuivent les uns les autres pour tout et n'importe quoi, préparez-vous à une introduction sinistre au monde merveilleux des litiges en matière de dommages corporels. Assurez-vous que vous disposez des décharges et des renoncations dûment signées et des dossiers complets des élèves.

Utilisez les outils de gestion des risques disponibles et enseignez de manière défensive.

7. Normes générales d'adhésion à SDI

Tous les critères suivants s'appliquent :

- La direction de SDI
- L'Assistant Instructeur
- Un Divemaster
- L'Instructeur
- L'Instructeur de spécialité non plongeur
- Un Course Director
- Formateur d'Instructeurs (IT)

7.1 Général

1. Les instructeurs, les directeurs de stage et les formateurs d'instructeurs doivent se conformer à la "politique de renouvellement/remise à niveau tous les deux ans" décrite au point 8.10 des présentes normes générales.
2. Les membres doivent s'assurer que leur statut d'enseignant est renouvelé et actif et qu'ils détiennent le niveau d'instructeur approprié avant d'enseigner tout cours SDI.
3. Tous les cours doivent être achevés dans les 12 mois, sauf indication contraire.
4. Recommandation pour tous les cours SDI - Tout étudiant doit démontrer au nouvel instructeur les compétences requises dans les cours précédents.
5. Les compétences requises dans tous les cours doivent être démontrées par l'instructeur et exécutées par l'élève avec un contrôle approprié de la flottabilité et une assiette adéquate en fonction de l'environnement.
6. A l'exception des cours SDI Open Water Scuba Diver, Scuba Discovery, Future Buddies et Inactive Diver Refresher, un instructeur SDI actif peut enseigner un cours SDI de niveau plongeur en circuit ouvert tout en utilisant un SCR/CCR dans les conditions suivantes (notez que ces conditions s'appliquent à TOUTES les plongées d'entraînement) : *
 - a. Les normes actuelles de l'IDS pour le cours sont respectées.
 - b. L'instructeur doit être un instructeur SDI actif en circuit ouvert au niveau enseigné.
 - c. L'instructeur doit être un instructeur TDI actif sur l'unité SCR/CCR dans laquelle il plonge.
 - d. L'instructeur doit emporter suffisamment de gaz de sauvetage pour lui et un élève afin d'interrompre la plongée et de remonter à la surface en toute sécurité.

7. En AUCUN cas, un instructeur SDI ne peut enseigner une partie d'un cours SDI en utilisant un SCR/CCR sans être titulaire d'une qualification d'instructeur TDI en cours de validité pour cet appareil spécifique.

* Par courtoisie, nous suggérons également que le(s) étudiant(s) soit(nt) informé(s) de la situation et qu'il(s) se sente(nt) à l'aise avec les circonstances de ses (leurs) plongées de cours.

7.2 Procédures d'affiliation des bureaux régionaux

1. Les membres (Dive Masters, Assistants Instructeurs, Instructeurs, Course Directors, et IT) sont tenus d'être affiliés au Bureau Régional (RO) qui gère leur pays de résidence avec les directives suivantes :
 - a. Les membres résident dans la région pour une période de 4 mois ou plus.
 - b. Si un membre se rend dans une autre région pour enseigner, il n'est pas considéré comme faisant partie de ce bureau régional, à moins qu'il ne passe plus de quatre mois dans cette région sans interruption.
2. Tous les nouveaux membres doivent être inscrits et affiliés au bureau régional de leur pays de résidence.
 - a. Les Instructeurs Trainers doivent soumettre les documents de demande de certification au bureau régional approprié.
 - b. Les Instructeurs trainer qui ne sont pas sûrs de la région où ils doivent enregistrer un nouveau professionnel de la plongée doivent contacter le siège mondial de la SDI/TDI/ERDI pour obtenir des instructions.
3. Les membres doivent avoir une adresse dans leur profil d'utilisateur qui coïncide avec la région à laquelle ils sont affiliés.
4. Il est fortement recommandé à tout membre qui voyage en dehors de la région à laquelle il est affilié pour dispenser des cours, de contacter le bureau régional d'où il enseigne afin de se familiariser avec la loi, les règles et les règlements locaux, le cas échéant, et par courtoisie envers le bureau régional local.

7.3 Statut d'enseignant actif

Un instructeur bénéficiant du statut d'enseignant actif doit accepter les critères suivants :

1. Les cotisations annuelles doivent être payées en totalité.
2. Tous les soldes des comptes de l'année précédente doivent être réglés en totalité.
3. Fournir la preuve d'une assurance responsabilité civile en cours de validité, conformément à la réglementation locale applicable.

4. Avoir enseigné ou assisté à au moins un cours de Scuba Diver.
5. Tous les instructeurs doivent avoir le statut d'enseignant actif pour être autorisés à enseigner les cours SDI et à certifier les plongeurs SDI.
6. Aptitude à exercer toutes les compétences d'encadrant.

7.4 Statut de probation

Un instructeur peut être mis en probation pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 90 jours ou plus.
2. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.
3. A violé les normes d'enseignement.

Un instructeur placé sous statut probatoire est autorisé à enseigner les cours SDI et à certifier les plongeurs SDI. D'autres violations des normes peuvent entraîner le passage d'un instructeur du statut de stagiaire à celui de suspendu, voire d'expulsé.

7.5 Statut de non-enseignant

Un instructeur peut être placé en situation de non-enseignement pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 90 jours ou plus.
2. Placé temporairement en suspension.
3. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.

Les instructeurs placés en situation de non-enseignement ne sont pas autorisés à enseigner les cours SDI ou à certifier les plongeurs SDI.

7.6 Statut suspendu

Un instructeur peut être suspendu pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 120 jours ou plus sans aucune tentative pour rectifier la situation.
2. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.
3. A violé les normes d'enseignement.

Un instructeur suspendu n'est pas autorisé à enseigner des cours SDI ou à certifier des plongeurs SDI. D'autres violations des normes peuvent entraîner le passage d'un instructeur du statut de suspendu à celui d'expulsé.

7.7 Statut d'expulsé

Un instructeur peut être placé en situation d'expulsion pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 120 jours ou plus sans aucune tentative pour rectifier la situation.
2. Placé en Statut de Suspension ou de Probation à plus d'une occasion.
3. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.
4. A violé les normes d'enseignement.
5. A fait preuve d'une conduite indigne d'un Instructeur professionnel.

Un instructeur expulsé n'est plus autorisé à enseigner les cours SDI ou à certifier les plongeurs SDI. Un instructeur expulsé n'est plus membre de Scuba Diving International.

Note : Scuba Diving International se réserve le droit de suspendre, d'expulser ou de licencier un individu s'il estime que des violations des normes ont été commises.

Suspension ou résiliation pour motif valable - International Training peut suspendre ou résilier l'adhésion d'un membre pour tout acte : (i) impliquant (A) un crime ou (B) l'usage répété de drogues ou de substances intoxicantes ; ou (ii) qui dénigre l'intégrité commerciale d'International Training, de sa société mère, de ses filiales ou de ses sociétés affiliées, ou de leurs dirigeants, administrateurs, employés ou clients, et qui affecte matériellement et négativement la réputation commerciale d'International Training.

7.8 Procédures d'assurance qualité (AQ)

Toutes les questions d'assurance qualité sont gérées par le Département Formation au Siège Social de SDI/TDI/ERDI. Il s'agit d'assurer que les Bureaux Régionaux et les Responsables de Vente restent neutres dans la décision finale.

7.8.1 Procédures générales d'assurance de la qualité

Des lettres d'Assurance Qualité, constituées de questions-réponses, sont envoyées aux élèves récemment certifiés par des membres en règle. Des lettres de questions-réponses générales sont envoyées pour maintenir la qualité de l'enseignement et s'assurer que le matériel de formation approprié a été utilisé.

Les lettres sont envoyées avec une enveloppe pré-adressée et affranchie ou par courrier électronique avec le formulaire d'enquête sur les cours.

Toutes les lettres d'enquête sur les cours sont transmises au siège mondial de SDI/TDI/ERDI

Département de la formation.

Les lettres des élèves non anglophones sont traduites dans la langue de l'élève.

Quatre mesures peuvent être prises lorsque le statut d'un professionnel SDI/TDI/ERDI est remis en question. Celles-ci sont :

1. Aucune action requise
2. Probation
3. Suspendu
4. Expulsé

7.8.2 Aucune action requise

Aucune action requise signifie que les informations fournies au Département Formation étaient insuffisantes ou non fondées.

7.8.3 Probation

Le Statut Probatoire exige qu'une lettre d'évaluation des cours soit envoyée à chaque élève inscrit par le membre ; cela n'empêche pas le membre de donner des cours. Ce statut peut être attribué au membre sans notification et n'est généralement que de courte durée. Le Statut Probatoire est utilisé lorsque des informations sont portées à l'attention du Département Formation qui suggèrent qu'un membre pourrait ne pas se conduire selon les normes ou l'éthique de SDI/TDI/ERDI. Un membre peut également être placé en probation sans documentation écrite du plaignant, à la discrétion du Département Formation.

7.8.4 Suspension

Les membres placés en Statut Suspendu ne sont pas autorisés à enseigner à quelque niveau que ce soit pour une période de temps ou dans des conditions déterminées par le département de la formation.

Ces conditions, ainsi que les raisons de la suspension, seront communiquées au membre par écrit. Les membres ne peuvent être suspendus qu'après avoir bénéficié d'un délai de quinze jours pour répondre aux allégations formulées à leur encontre et après que le département de la formation a mené une enquête complète sur ces allégations.

7.8.5 Expulsé

Les membres expulsés sont indéfiniment interdits d'enseigner les programmes SDI/TDI/ERDI. Les membres ne sont expulsés que lorsque toutes les tentatives de rectifications de leurs actions ont été épuisées ou lorsque leurs actions justifient que

l'expulsion soit la seule solution. Les expulsions ne peuvent être approuvées que par le Président d'International Training après que le Département Formation ait effectué une enquête complète.

Toutes les questions relatives à l'Assurance Qualité doivent rester confidentielles et ne pas être partagées avec des Instructeurs ou des structures extérieures, sauf autorisation du Département Formation du Siège Mondial. Il peut être demandé aux Bureaux Régionaux et aux Responsables des Ventes d'aider à recueillir des informations sur les questions d'AQ.

Un statut provisoire ou une formation de remédiation exige que le dossier soit maintenu ouvert jusqu'à ce que toutes les exigences soient satisfaites.

7.8.6 Étapes de l'assurance qualité du siège

Étape 1: Le service de formation du siège reçoit une lettre ou une enquête sur un cours alléguant une violation des normes ou de l'éthique. La lettre doit être signée (la signature électronique est acceptable) par les personnes qui ont été témoins de la violation présumée des normes ou de l'éthique. Les conversations téléphoniques ne seront pas acceptées.

Étape 2: Le service de formation du siège de SDI/TDI/ERDI vérifiera dans la base de données le statut actuel du professionnel de la plongée en question. Une fois que le Siège dispose de toutes les informations de contact, il informe la personne qu'une plainte a été déposée contre elle. La notification se fera d'abord par téléphone ou par courriel, puis par lettre.

Étape 3: La lettre de notification contiendra les violations présumées de l'assurance qualité. La personne sera informée qu'elle a quinze (15) jours pour répondre.

Étape 4: HQ enverra des enquêtes sur les cours aux anciens étudiants.

Étape 5: Lorsque toutes les informations auront été soumises et examinées, une décision finale sera prise quant à l'action à entreprendre. Le Département Formation du Siège SDI/TDI/ERDI rédigera une lettre et informera le membre de sa décision.

Étape 6: Le statut du membre sera noté dans la base de données. Tous les commentaires sur le matériel utilisé et la qualité de l'enseignement seront notés dans le dossier de l'instructeur dans la base de données du Siège.

7.9 Définitions

Supervision

1. **Supervision directe:** Observation visuelle et évaluation de l'introduction et du développement des compétences des participants pendant les activités de plongée par un instructeur ou un assistant certifié. La supervision directe exige une observation et une évaluation personnelles des compétences introduites et développées dans le programme. Pendant l'initiation et le développement des compétences, la supervision

directe exige que le participant soit accompagné sous l'eau. Pendant la première plongée d'initiation à la plongée sous-marine, la supervision directe exige qu'un instructeur accompagne le participant sous l'eau et qu'il en ait le contrôle. Les plongées ultérieures peuvent être dirigées par un assistant certifié avec des ratios réduits comme l'exige l'organisme de formation.

2. **Supervision indirecte:** Le contrôle global, l'observation générale, l'évaluation et la direction des performances des participants et de leurs activités de plongée. L'instructeur doit être personnellement présent sur le site de plongée et être prêt à venir en aide à un participant.

7.10 Formulaires

Les formulaires SDI doivent être utilisés pour les cours de formation, le cas échéant. Les documents équivalents, non produits par SDI, ne sont pas acceptables sans l'autorisation préalable du siège de SDI. L'autorisation d'utiliser des formulaires autres que ceux de l'IDS doit être demandée avant le début de la formation et ne sera accordée que dans des circonstances telles que

1. Formulaire non disponible dans une langue comprise par l'étudiant ou l'instructeur.
2. Un formulaire est remplacé par un (des) document(s) produit(s) en vertu de la réglementation locale.

7.11 Examens

Le score requis pour tous les élèves qui passent un examen de niveau plongeur ou d'encadrant SDI est de 80 %, avec une correction à 100 % de toute réponse incorrecte exigée par l'instructeur du cours. Les examens alternatifs, lorsqu'ils sont produits, doivent également être utilisés lorsque la note de l'élève est inférieure à 80 %.

7.12 Exigences pour les croisements de chefs de plongée

Les encadrants de plongée associés à une autre agence de formation scaphandre reconnue doivent fournir une copie de leurs qualifications actives auprès de l'autre agence.

- Si la personne est inactive depuis moins de cinq ans, elle doit obtenir une lettre de l'agence concernée, indiquant les exigences à remplir avant de pouvoir réintégrer l'agence.
- Si la personne est inactive depuis plus de cinq ans, elle doit obtenir une lettre de l'agence concernée, indiquant les exigences à remplir avant de pouvoir réintégrer l'agence. En raison de la durée de l'inactivité, il lui sera demandé de réaliser un IEC pour le niveau qu'il souhaite avoir.

- Tous les candidats au Xover doivent également suivre le programme en ligne (s'il est disponible dans leur langue), remplir le formulaire de demande approprié et le soumettre avec la preuve de leur(s) classement(s) d'encadrants actuel(s), leur assurance (si elle est requise dans leur région) et la documentation attestant qu'ils ont suivi le programme en ligne. Ils seront alors tenus de suivre le programme de Xover avec une personne qualifiée*. Cette notification peut être effectuée en personne ou par le biais d'une vidéoconférence (si elle est administrative).

*Les personnes qualifiées sont définies pour chaque niveau de passage comme suit :

- Passage d'un instructeur à l'autre avec évaluation - Instructeur formateur qualifié au niveau nécessitant une évaluation.
- Xover Instructeur (administratif) — Course Director, Instructeur Trainer, Représentant Régional ou membre du personnel du Siège ou du Bureau Régional.
- Xover Instructeur (administratif) — Course Director, Instructeur Trainer, Représentant Régional ou membre du personnel du Siège ou du Bureau Régional.
- Xover Instructeur (administratif) — Course Director, Instructeur Trainer, Représentant Régional ou membre du personnel du Siège ou du Bureau Régional.

Si vous n'êtes pas sûr qu'un transfert soit administratif ou qu'il nécessite une évaluation, contactez le service de formation du siège de la SDI (ou le bureau régional) avant d'organiser le programme.

7.13 Politique de renouvellement/remise à niveau tous les deux ans

Les instructeurs, les directeurs de cours et les formateurs d'instructeurs doivent enseigner un cours à leur niveau le plus élevé tous les deux ans à compter de la date à laquelle ils ont enseigné ce cours pour la dernière fois. Si un cours n'est pas dispensé au cours de cette période de deux ans, le statut d'enseignant pour ce niveau sera inactif et l'instructeur ou l'IT devra participer à une mise à jour pour retrouver un statut actif pour ce niveau. Les membres généralement concernés par cette politique sont ceux qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à SDI depuis 2 ans ou plus. Cependant, les membres qui enseignent activement des niveaux inférieurs mais pas à leur niveau le plus élevé peuvent également être affectés pour ce niveau.

Les informations suivantes détaillent la procédure à suivre pour retrouver un statut pleinement actif, soit en vérifiant l'activité à un niveau équivalent auprès d'une autre agence reconnue, soit en effectuant une mise à jour avec un formateur.

Lorsqu'une mise à jour avec un TI est nécessaire, les critères suivants s'appliquent :

1. SDI : La mise à jour couvre uniquement les qualifications SDI OWI et de spécialité (à l'exception des qualifications CPR qui nécessitent une mise à jour séparée).

Politique de renouvellement pour les membres inactifs de la SDI

1. Pour un instructeur qui est membre de la SDI et qui n'a pas renouvelé son adhésion depuis 2 ans ou plus, mais qui a enseigné avec une autre agence de certification de plongée reconnue, l'exigence de renouvellement comprend **TOUS les** éléments suivants :
 - a. Avoir suivi avec succès le cours de familiarisation professionnelle en ligne (code délivré par le siège).
 - b. Acheter ou vérifier la possession de tout le matériel pédagogique actuel pour les cours dispensés.
 - c. Remplir et soumettre le formulaire de renouvellement et d'accord d'adhésion pour l'année en cours.
 - d. Soumettre un formulaire de mise à jour de membre SDI détaillant l'activité en tant qu'instructeur de plongée pendant la période, y compris la vérification de l'activité d'enseignement à des niveaux équivalents auprès d'une autre agence reconnue au cours des 2 dernières années.
 - e. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec une autre agence pendant la période d'inactivité avec SDI.

2. Pour un instructeur membre de SDI/TDI/ERDI qui n'a pas renouvelé depuis 2 ans ou plus et qui **n'a pas enseigné** avec une autre agence de certification de plongée reconnue, l'exigence de renouvellement comprend **TOUS les** éléments suivants :
 - a. Avoir suivi avec succès le cours de familiarisation professionnelle en ligne (code délivré par le siège).
 - b. Acheter ou vérifier la possession de tout le matériel pédagogique actuel pour les cours dispensés.
 - c. Remplir et soumettre le formulaire de renouvellement et d'accord d'adhésion pour l'année en cours.
 - d. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec d'autres agences au cours des deux dernières années.
 - e. Compléter le cours d'évaluation des instructeurs SDI (IEC) en tant que mise à jour avec un Instructeur Trainer SDI qualifié et actif.
 - f. Soumettre un formulaire de mise à jour des membres dûment rempli et signé par le formateur qui a effectué la mise à jour.
 - g. Présenter un certificat médical à jour, signé par un médecin agréé, n'indiquant aucune restriction ou limitation pour la plongée sous-marine.
 - h. Soumettre une vérification de la formation en RCP et en premiers soins à jour Politique relative au statut d'enseignant actif pour les membres de l'IDS qui ont maintenu leur renouvellement.

Politique relative au statut d'enseignant actif pour les membres de la SDI qui ont maintenu leur renouvellement

1. Pour un instructeur qui est membre de SDI et qui a maintenu le renouvellement mais n'a pas enseigné ou assisté à son plus haut niveau pendant 2 ans ou plus et *et qui a enseigné à un niveau équivalent auprès d'une autre agence de certification de plongée reconnue*, les exigences pour retrouver le statut d'enseignant actif sont les suivantes :
 - a. Acheter ou vérifier la possession de tout le matériel pédagogique actuel pour les cours dispensés.
 - b. Soumettre un formulaire de mise à jour de membre SDI détaillant l'activité en tant qu'instructeur de plongée pendant la période, y compris la vérification de l'activité d'enseignement à des niveaux équivalents auprès d'une autre agence reconnue au cours des 2 dernières années.
 - c. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec d'autres agences au cours de la période.

Ou

- a. Demander à un formateur d'instructeurs SDI actuel et actif (qualifié aux mêmes niveaux) de soumettre un formulaire de mise à jour des membres attestant qu'une mise à jour a été effectuée.
2. Pour un instructeur membre de la SDI qui a maintenu son renouvellement mais qui n'a pas enseigné ou assisté à son niveau le plus élevé pendant 2 ans ou plus et qui ***n'a pas enseigné à un niveau équivalent avec une autre agence de certification de plongée reconnue***, les conditions pour regagner le statut d'enseignant actif sont les suivantes :
 - a. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec d'autres agences au cours des deux dernières années.
 - b. Suivre le cours d'évaluation des instructeurs SDI (IEC) en tant que mise à jour avec un formateur d'instructeurs SDI qualifié ayant un statut d'enseignant actif.
 - c. Soumettre un formulaire de mise à jour des membres dûment rempli et signé par le formateur qui a effectué la mise à jour.
 - d. Présenter un certificat médical à jour, signé par un médecin agréé, n'indiquant aucune restriction ou limitation pour la plongée sous-marine.
 - e. Présenter une attestation de formation à la réanimation cardio-pulmonaire et aux premiers secours en cours de validité.

Note : Des exigences et des documents supplémentaires peuvent être exigés une fois que la demande de renouvellement a été examinée par le Département Formation du Siège de SDI (ou le Bureau Régional). Les membres qui ont été inactifs pendant 5 ans ou plus peuvent avoir des exigences supplémentaires pour retrouver leur statut actif et doivent contacter le Département Formation.

Des codes en ligne peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège pour toutes les procédures susmentionnées.

Les **formateurs d'instructeurs** souhaitant renouveler leur statut d'IT après une période d'inactivité de 2 ans ou plus à ce niveau doivent participer à un atelier de formateurs d'instructeurs (ou à un programme de passage à l'IT) organisé par le personnel du département de la formation du siège de la SDI (ce service n'est pas facturé). En outre, les conditions de renouvellement au niveau d'instructeur correspondant doivent également être remplies.

Directeurs de cours SDI souhaitant renouveler leur statut de DC après une période d'inactivité de 2 ans ou plus à ce niveau, doivent suivre un cours de directeur de cours dispensé par un formateur d'instructeurs de directeurs de cours de la SDI, après approbation du service de formation du siège mondial. En outre, les conditions de renouvellement au niveau d'instructeur correspondant doivent également être remplies.

Les instructeurs adjoints de la SDI qui n'ont pas été actifs au sein de la SDI/TDI/ERDI depuis plus de 2 ans doivent suivre les mêmes procédures que les instructeurs. Toutefois, lorsqu'une approbation informatique est requise, tout directeur de cours de l'IDS peut signer.

Les **Divemasters SDI** qui n'ont pas été actifs avec SDI/TDI/ERDI depuis plus de 2 ans doivent suivre les mêmes procédures que les instructeurs. Toutefois, lorsqu'une approbation informatique est requise, tout instructeur SDI peut signer.